

Contrat de Location du Gite Rural « Domaine de Bokassa »

SARL LLAG, représenté par M.COLNEL Laurent

3 LE CHAMPBLEY- 88530 LE THOLY

Tél : 06.13.67.29.34 Site web: www.domainedebokassa.com

Madame, Monsieur,

Nous avons le Plaisir de vous proposer le contrat de réservation de notre gite rural
"Domaine de Bokassa"

Locataires :

M. Mme :

Adresse :

Code Postal :

Commune

Pays :

Tél domicile : Tél Mobile :

Nombre de Personnes de + de 18 ans :.....

Nombre de Personnes de – de 18 ans :.....

Dates d'arrivée (après 17h) :... .. /

Date de départ (avant 10h) :..... /

Prix de la location pour la durée établie ci-dessus :.....

Ce prix comprend :

- Les charges, soit l'électricité, le chauffage, l'eau, draps et serviettes de bains selon nombre de personnes prévues sur le contrat de location, ainsi que le ménage de fin de séjour, hors mis la partie cuisine, qui doit être nettoyée et rangée par le locataire avant l'état des lieux de sortie (vaisselle, casseroles, électroménagers..etc)

Ce prix ne comprend pas :

- La taxe de séjour
- Les extras demandés en dehors de ce contrat.
- La caution, qui sera à verser 8 jours avant l'entrée dans les lieux et encaissée par la SARL LLAG, sera rendue au plus tard une semaine après la sortie des lieux.

A la signature du contrat, un versement d'arrhes d'un montant de 50% du séjour vous sera demandé pour confirmer la location, règlement effectué par virement bancaire, chèque ou espèces (par mandat cash).

Au nom de la SARL LLAG, sur le compte

IBAN FR76 1027 8063 1000 0204 7310 120
BIC CMCIFR2A

CREDIT MUTUEL REMIREMONT
92 RUE CHARLES DE GAULLES
88203 REMIREMONT CEDEX

Le solde, soit les 50% restant, ainsi que la caution de 1000 €, seront à régler par chèque, espèce, ou virement 8 jours avant la date d'entrée dans les lieux.

Descriptif Rapide du gite « Domaine de Bokassa »

Capacité : 26 personnes (Possibilité d'accueillir 35 personnes sur demande uniquement)
Animaux non accepté sauf accord préalable-Accès WIFI partiel du bâtiment
Niveau de très bon confort

Le domaine est d'environ 500 m2 sur 3 niveaux, situé sur la commune de Le Tholy, au lieu dit « le Champblay ».

Description Intérieure :

- Niveau 0

- * piscine chauffée de 3.33 m/6.33 m et 1.20 m de profondeur
- *jacuzzi 8 places
- *sauna 4 places
- *1 chambre PMR lit de 2m/2m et écran plat +1Salle d'eau PMR (douche+wc+vasque)
- *1 cuisine équipée (four de collectivité, gaz 5 feux, 1 frigo de 500l, 1 plonge type professionnel, 1 lave-vaisselle professionnel)
- *1 local vestiaire

- Niveau 1

*8 chambres réparties ainsi : 4 chambres doubles lit de 160/200 cm, 2 chambres twin à 2 lits jumeaux 80/190, 1 chambre triple 3 lits jumeaux 80/190 dont 2 à étage, 1 chambre 5 personnes 1 lit 160/200+1lit 80/190+1 lit a étage a 2*80*1.

*1 wc commun

*4 salle de bains, dont chacune partagée par 2 chambres à chaque fois, chaque salle de bains est équipé douche italienne, wc, vasque

* 1 salle de jeux avec 1 babyfoot, 1 billard, 1 jeux de fléchettes, 1 flipper

Niveau 2

. Salon avec grand écran et canapé 26 personnes

. 1 salle de bain douche + WC +vasque

. 1 chambre 4 personnes avec 1 lit a étage 2/80/190 cm et 2 lits jumeaux 90/160cm

Description extérieure :

. 1 grande Terrasse équipée d'un barbecue allumage bois avec accès piscine

. 1 Appentis couvert

. Mobilier de jardin 26 personnes

. De 10 à 15 Places de stationnement extérieur

Conditions générales de location

Article 1 - Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

Article 2 - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un versement d'arrhes de 50 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. Les 50% restant devront être versés 7 jours avant l'entrée dans les lieux, ainsi que la caution de 1000 € encaissé par la SARL LLAG puis restituée ultérieurement (cf.art.9). En cas de non versement des 50% restant et de la caution, dans le délai mentionné ci-dessus, la SARL LLAG se réserve le droit d'annuler intégralement la réservation et de garder à titre de dédommagement le versement d'arrhes de 50% du solde effectué à la conclusion du présent contrat. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Article 4 - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : les arrhes reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Article 5 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse la totalité des versements effectués par le locataire.

Article 6 - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé 7 jours avant l'entrée dans les lieux, ainsi que la caution de 1000 €.

Article 8 - Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location, hors mis la partie cuisine et ses équipements, qui seront à la charge du locataire.

Article 9 - Dépôt de garantie ou caution : 7 jours avant l'entrée dans les lieux, un dépôt de garantie dont le montant est de 1000 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées, dans un délai n'excédant pas une semaine. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 10 - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11 - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 26 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 12 - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord préalable express du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux.

Article 13 - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques, et en fournir un exemplaire au propriétaire 8 jours avant l'entrée dans les lieux, au moment du règlement du solde du séjour.

Article 14 - Paiement des charges: Le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix, tel que la taxe de séjour qui sera confirmée au moment de la signature du contrat, et payée en intégralité 8 jours avant l'entrée dans les lieux (2 € par jour par personne de plus

de 18 ans). Leur montant s'établit sur la base du calcul mentionné sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Article 15 - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Article 16 – Petit Déjeuner : Le propriétaire est en mesure de fournir un petit déjeuner sur réservation 72h à l'avance, pour un montant de 15 € par personne.

Ce contrat prendra effet à la date de signature ci-dessous.

* Un exemplaire du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)

* Le versement d'arrhes de 50% du séjour prévu ci-avant.

Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Je soussigné M. Mmedéclarent être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif du gîte et des conditions générales du présent contrat.

Fait à Le Tholy en 2 exemplaires , le.....

M.COLNEL Laurent pour la SARL LLAG :

Pour le locataire :

(Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé. Parapher chaque page)